

NÉGOCIATIONS AGIRC-ARRCO : LE PATRONAT VEUT REPOUSSER L'ÂGE DE LA RETRAITE À 67 ANS !!

Selon le journal *L'Opinion*, le patronat a précisé ses revendications sur les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco avant la séance de négociation prévue mercredi.

Les médias martèlent les revendications patronales, et font croire que les négociateurs des syndicats de salariés et du syndicat patronal (le Medef), improprement appelés "*partenaires*" sociaux, n'auraient que jusqu'à fin juin pour trouver un accord.

Si les salariés de s'en mêlent pas, le patronat — appuyé par le gouvernement — feront en sorte de rendre ces mesures irréversibles. Or d'autres solutions sont possibles (Voir en fin de texte les propositions de la CGT).

LE CONSTAT :

L'Agirc (caisse des cadres) et l'Arrco (celle de tous les salariés du privé), connaissent des difficultés qui sont principalement liées à la crise.

Alimentées exclusivement par des cotisations qui stagnent — elles ont même baissé en 2009 — du fait du maintien à un niveau bas des salaires, du chômage massif, et de la précarité.

Comme le nombre de retraités augmente du fait du "papyboum" et de l'allongement de l'espérance de vie, les régimes doivent utiliser les réserves qu'ils avaient constituées auparavant. Ces réserves ne sont pas inépuisables.

Si rien ne se passe, l'Agirc serait obligée de baisser les pensions qu'elle verse à ses affiliés dès 2018, et dès 2027 pour l'Arrco.

LE PATRONAT VEUT RÉDUIRE LES DROITS DE TOUS LES SALARIÉS (CADRES, COMME NON-CADRES), AINSI QUE DE TOUS LES RETRAITÉS.

La seule solution envisagée par le Medef est de réduire le niveau des droits, tant pour les retraités actuels que pour les retraités futurs. Le Medef revendique des mesures d'austérité drastiques qui visent 2,3 milliards d'euros d'économies annuelles dès 2017, 8,3 milliards en 2020, 12,2 milliards en 2030 et 17,1 milliards en 2040, selon ce document.

L'objectif ? Ramener à zéro dès 2020 le différentiel entre cotisations encaissées et pensions versées, puis tenir cet équilibre, souligne le journal. En réalité les mesures proposées par le Medef conduiraient à un véritable effondrement du niveau des retraites, voire une impossibilité de la prendre.

LE MEDEF VEUT CONTRAINDRE LES SALARIÉS À NE PAS PRENDRE LEUR RETRAITE AVANT 67 ANS !

Première revendication patronale, qualifiée par eux de "rééquilibrage", les salariés seraient contraints de prendre leur retraite à 67 ans; or à cet âge beaucoup d'entre eux seraient déjà morts.

Car ceux qui liquideraient leur retraite avant cet âge subiraient des abattements brutaux :

- > Moins 22 % s'ils partaient à 62 ans,
- > Moins 17 % à pour un départ à 63 ans,
- > Moins 12 % à 64 ans,
- > Moins 8 % à 65 ans,
- > Moins 4 % à 66 ans.

Le Medef revendique que ces mesures s'appliquent à partir de la génération née en 1957, pour les retraites prises à partir du 1er janvier 2017.

En seraient exemptés les bénéficiaires des dispositifs de retraite "carrière longue", "pénibilité", "amiante", "travailleurs handicapés" et "aidants familiaux".

LE MEDEF VEUT S'ATTAQUER AUX « DÉJÀ RETRAITÉS »

Pour le patronat, les retraités actuels seront aussi mis à contribution. Leur pouvoir d'achat reculerait par l'effet d'une revalorisation des pensions inférieure de 1,5 point à l'inflation, sans pouvoir baisser toutefois les montants des pensions.

LE MEDEF VEUT S'ATTAQUER AUX VEUF ET VEUVE, ET À L'ACTION SOCIALE

Les sommes consacrées à l'action sociale reculeraient quant à elles de 2 % par an.

La pension de réversion versée aux veufs et aux veuves ne serait plus accordée à partir de 55 ans, mais de 60 ans et au prorata des années de mariage. L

LE PATRONAT MILITE POUR LA DISPARITION DE LA CAISSE DES CADRES (AGIRC)

Les revendications patronales prévoit notamment la création d'un "régime paritaire unifié de retraite complémentaire" en janvier 2019, qui signerait la disparition de la caisse des cadres, dont les réserves pourraient se retrouver à sec dès 2018 si aucune mesure n'est prise.

POURTANT L'ARGENT EXISTE, MAIS LE PATRONAT NE VEUT RIEN PAYER !

TOUT LE MONDE SAIT QUE LES GROS ACTIONNAIRES SE GAVENT DE DIVIDENDES.

Avec une partie seulement de ces dividendes, il y aurait très largement de quoi renflouer les caisses des régimes de retraite complémentaires.

POUR LA CGT, D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT.

Elles passent par une indispensable augmentation des ressources des régimes de retraite :

- > en augmentant la cotisation acquittée par les employeurs de façon adaptée à la situation des secteurs d'activité (là où il y a beaucoup de profits, les cotisations augmenteraient) ;
- > en soumettant à cotisations tous les éléments de rémunération (épargne salariale, intéressement, participation...)
- > en faisant contribuer les revenus financiers à la même hauteur que les cotisations assises sur les salaires.

Enfin, l'égalité salariale qui reste un combat d'actualité aurait des vertus aussi pour financer les régimes de retraite.

Ainsi, dans le cas où nous avancerions dans cette direction, non seulement les femmes bénéficieraient de meilleurs salaires et donc de meilleures retraites, mais les réserves des régimes ne s'épuiseraient pas et seraient rapidement reconstituées

ATTENTION: LA CGT NE POURRA PAS, TOUTE SEULE, RETOURNER LA SITUATION ! ELLE A BESOIN DE VOUS !

> SOUTENEZ SES NÉGOCIATEURS !

> FAITES-VOUS ENTENDRE ET DEMANDEZ DES COMPTES !